

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

Nos réf : CDB/ET/D.12004121

PARIS, LE 19 AVR. 2012

Monsieur le Président, *Ch. Tisserand*

Vous m'avez fait part de l'inquiétude de nombreux infirmiers libéraux qui reçoivent actuellement l'appel de cotisations 2012 sous la forme de commandements de payer de la part de l'Ordre national des infirmiers (ONI).

Sachez que je suis très sensible à ce problème, et que, pour avoir suivi le dossier de l'Ordre infirmier depuis son origine, j'ai eu une position constante : un ordre *pour* les infirmiers, pour répondre bien sûr à la demande des associations infirmières, mais aussi et surtout pour soutenir et développer cette grande profession. Les infirmiers doivent saisir cette chance, non sous la contrainte, mais par choix véritable, que ceux-ci soient fonctionnaires, salariés, ou libéraux.

J'ai récemment écrit au Président de l'ONI pour lui indiquer que je désapprouve les méthodes intimidantes actuellement employées, alors que l'ONI semblait depuis quelques mois adopter un positionnement plus constructif auprès des infirmiers. Je considère que l'ONI doit, y compris dans son propre intérêt, adopter définitivement des relations positives avec les personnes que le législateur lui a donné mission de représenter.

Les infirmiers libéraux doivent pouvoir travailler dans la sérénité. Ce sont des gens responsables, qui témoignent au quotidien qu'ils savent faire leur métier et remplir leurs obligations. L'ONI, quelles que soient ses difficultés actuelles, qui sont le fruit d'erreurs majeures commises malgré les efforts et conseils constants des pouvoirs publics, ne peut faire reposer sur les seuls infirmiers libéraux le poids de celles-ci.

Je continue à souhaiter qu'une institution ordinaire pérenne soit dédiée aux infirmiers de notre pays, mais dans des conditions qui doivent nécessairement changer, au profit de relations apaisées et d'un véritable service rendu aux infirmiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A. C. Bertrand



Xavier BERTRAND

Monsieur Philippe TISSERAND

Président

Fédération nationale des infirmières

7, rue Godot-de-Mauroy

75009 Paris